



ONU  HABITAT



# CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN D'ABIDJAN



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.  
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : [unhabitat@unhabitat.org](mailto:unhabitat@unhabitat.org)

[www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

Couverture : © UN Photo/Ky Chung



ONU  HABITAT



# CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN D'ABIDJAN

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	11
FINANCES MUNICIPALES	13
FONCIER	16
BIDONVILLES	19
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	21
ENVIRONNEMENT	24
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	26
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	28
SERVICES URBAINS DE BASE	30
SÉCURITÉ URBAINE	35

## AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9<sup>e</sup> Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

**Dr. Joan Clos**

Directeur exécutif, ONU-Habitat

## PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

## MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de préféabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

# CÔTE D'IVOIRE



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## INTRODUCTION

Situé dans la région des lagunes au sud de la Côte d'Ivoire, le district d'Abidjan comprend 13 communes (dont 10 composent la ville d'Abidjan) couvrant une superficie de 513 km<sup>2</sup>. La ville se situe dans une zone climatique de type subéquatorial, chaud et humide, qui comporte 2 saisons des pluies et 2 saisons sèches.

Avant 1950, Abidjan était déjà partagée par la lagune Ébrié. Au nord, la presqu'île (Plateau) abritait les fonctions centrales et l'essentiel de la population d'origine européenne. Au sud, à la pointe de l'île de Petit-Bassam, se développait le principal quartier africain, Treichville. Un deuxième quartier africain, Adjamé, se situait au nord du Plateau. À partir de 1950, la construction du port autonome d'Abidjan et la mise en œuvre du plan Badini marquèrent un grand tournant dans l'expansion de la ville. Elle donna à la ville une importance considérable, non seulement par la présence des flancs du port, mais aussi par les vastes zones industrielles qui y furent installées. Certaines de ces zones furent également investies d'une fonction résidentielle pour les cadres expatriés, de plus en plus nombreux. Un nouveau quartier africain, Koumassi, apparaît, essentiellement pour accueillir les travailleurs du port et des industries. Au nord de la lagune, le quartier résidentiel de Cocody fût aussitôt aménagé afin de répondre aux besoins impérieux de logements. Adjamé, pour sa part, s'annexa les collines voisines, amorçant ainsi, un processus d'urbanisation plus ou moins informel. À l'ouest, sur le site de Yopougon, l'urbanisation populaire fut programmée alors qu'à Abobo l'urbanisation fut informelle, ce qui a permis d'y installer les personnes sans travail ou qui avaient des revenus instables ou modestes, ou encore les épargnants qui n'avaient pu trouver ailleurs une parcelle où bâtir.

## GOUVERNANCE

Les principes poursuivis par la gouvernance sont entre autres l'équité, la durabilité, la délégation de pouvoir, l'efficacité, la transparence, l'imputabilité, la participation, la responsabilité et la sécurité. Selon l'ONU-Habitat, la gouvernance urbaine, peut se définir comme « un ensemble d'institutions et de pratiques favorables à la liberté individuelle et collective, à la paix et au développement au niveau de la ville ».

En Côte d'Ivoire, les orientations politiques ont successivement mis l'accent sur les notions d'administration municipale (1960-1980), de gestion urbaine (1980-2000), et de développement local (2000 à nos jours). Cette évolution a grandement influencé les actions et les pratiques des collectivités locales. En effet, ce n'est qu'au cours de la période dite de développement local qu'un intérêt particulier a été porté aux questions de gouvernance. Aujourd'hui, les principales préoccupations liées à la gouvernance sont relatives à la participation des

citadins à la gestion et à l'amélioration de la cité, à la transparence dans la gestion des affaires municipales et à l'accès à l'information.

## FINANCES MUNICIPALES

L'analyse de la structure des ressources financières des différentes communes d'Abidjan met en évidence les facteurs discriminants pour les communes du point de vue des recettes fiscales et des recettes propres. En effet, les communes qui sont le siège d'importantes activités commerciales ou industrielles présentent des structures budgétaires dominées par des recettes fiscales alors que les communes dont les activités informelles sont importantes tirent l'essentiel de leurs ressources des recettes propres. Ainsi, du fait de sa position de principal centre commercial et administratif d'Abidjan, la quasi-totalité des recettes de la commune du Plateau provient des recettes fiscales (96 %). Elle est suivie par la commune de Treichville (80 %), celle de Cocody (66 %) et de la commune de Port-Bouët (61 %). Une autre analyse axée sur la part des recettes propres dans la recette totale, souligne que la commune de Marcory occupe la première position avec 74 %. Elle est suivie par la commune d'Attécoubé (53 %) et par celle d'Abobo (44 %).

## FONCIER

La réforme de la politique de l'habitat en Côte d'Ivoire date de 1992. Globalement, cette nouvelle politique de l'habitat vise certes la promotion de l'habitat social aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, mais surtout à élargir la base sociale et à maîtriser l'ensemble du processus de production de la ville et de l'habitat. En fin de compte, la politique urbaine de 1960 à 1990, initiée par les pouvoirs publics, avec l'avènement des sociétés immobilières comme la SOGEFIA, la SICOI, la SIPIM et le Groupement foncier a permis de doter Abidjan de parcs immobiliers importants et d'un vaste patrimoine public évalué à 72 000 logements au total. Toutefois, les efforts entrepris n'ont pas permis de combler le déficit en logements et de satisfaire les 42 000 demandes annuelles en unité de logements.

## BIDONVILLES

Les bidonvilles se caractérisent par leur type d'habitat qui ne répond à aucune règle urbanistique. Les quartiers concernés souffrent de l'inexistence de réseaux d'assainissement mais également des principaux services urbains de base. Ces zones informelles qui échappent à toutes règles urbanistiques et à toutes politiques de planification sont circonscrites à des quartiers précis, plutôt périphériques à la ville d'Abidjan. En 1992, la Direction et contrôle des grands travaux a dénombré plus de 72 quartiers précaires.

## GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1998, la ville d'Abidjan comptait 2 877 948 habitants dont 49,57 % de femmes. Les femmes en âge de procréer représentent 59,44 % de la population féminine. Même si les inégalités entre les hommes et les femmes persistent dans les domaines des revenus, de l'éducation, de la santé, il faut noter qu'elles sont moins importantes à Abidjan que dans les autres parties du pays et en particulier dans les zones rurales.

## ENVIRONNEMENT

La disponibilité d'un environnement sain est indispensable pour assurer la santé voire la survie de l'homme. À Abidjan, en dépit des nombreux efforts fournis par l'État et les communes, dans les domaines du traitement des eaux usées et des déchets solides, la qualité de l'environnement demeure une source d'inquiétude pour la santé de la population.

## GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les principaux risques de catastrophes naturelles dans la ville sont les inondations et les glissements de terrain, surtout durant la saison des pluies, entraînant parfois des pertes humaines et la destruction des quartiers les plus exposés.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Depuis la construction du port autonome en 1950, Abidjan s'impose comme le principal pôle de développement de l'industrie et des services en Côte d'Ivoire. La ville regorge des principales activités économiques liées à l'industrie et au secteur tertiaire. On y enregistre la quasi-totalité des industries du pays notamment dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de la

la transformation et du conditionnement de produits alimentaires, de la pêche et de la quincaillerie. Le secteur tertiaire y est également très développé. Il est dominé par le commerce, les activités bancaires, les assurances, la microfinance et le transport. Abidjan dispose en outre des plus grands centres commerciaux du pays. Toutefois, en dépit du nombre important d'entreprises modernes et de PME dans la ville, il apparaît nécessaire de souligner la prédominance de l'économie informelle.

## SERVICES URBAINS DE BASE

D'une manière générale, les services urbains de base comprennent, l'approvisionnement des citoyens en eau potable, l'assainissement, l'habitat, les infrastructures de voirie, de drainage et d'assainissement et le système de collecte des ordures ménagères. Il s'agit des services nécessaires et vitaux non seulement pour le bien-être des citoyens mais également pour la bonne marche et l'efficacité de l'économie urbaine.

C'est pourquoi ces derniers temps, l'électricité, les télécommunications, le transport public, la santé, les services de proximité (écoles primaires, dispensaires) et les équipements marchands (marchés, abattoirs, morgues, gares routières) ont été considérés comme des priorités pour le gouvernement dans son souci d'améliorer les conditions de vie dans tous les quartiers d'Abidjan.

## SÉCURITÉ URBAINE

Les types d'agression les plus courantes dans la ville d'Abidjan sont les vols (50 %), les vols suivis d'agressions physiques (21,88 %), les agressions physiques (10,78 %). Ces statistiques laissent apparaître que 4 personnes sur 10 ont été directement ou indirectement victime d'agression à Abidjan en 2005. Ce fort sentiment d'insécurité justifie le fait que plus de 2 personnes sur 3 estiment que les forces de l'ordre ne sont pas efficaces dans l'exécution

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

[https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5\\_18855](https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18855)

